



Syndicat CGT-FORCE OUVRIERE de l'Action Sociale de LOIRE – ATLANTIQUE
Bourse du travail Fernand PELLOUTIER – 2, place de la gare de l'état
44200 NANTES – Tel : 02-28-44-19-00

ASSEMBLEE GENERALE du 16 Février 2018 RESOLUTION

Réuni le 16 Février 2018 en Assemblée Générale, le Syndicat Départemental de l'Action Sociale de Loire Atlantique rappelle son attachement à l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Le syndicat rappelle que le syndicalisme revendicatif et l'action commune sont les outils déterminants des salariés qui leur permettent de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics.

Pour notre syndicat, seule l'expression libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs. C'est pourquoi, nous refusons toute action ambiguë de tentative « d'association » des travailleurs organisés visant à répondre à des logiques d'appareil et d'institutionnalisation du syndicalisme à des fins politiciennes et corporatistes.

Notre Assemblée Générale rappelle notre attachement à la hiérarchie des normes et au principe de faveur. C'est pourquoi il condamne fermement l'adoption des Ordonnances Macron-Pénicaud, et en revendique l'abrogation. De même, l'Assemblée Générale revendique l'abrogation des Lois Travail, Rebsamen et Macron.

Avec leur application, les employeurs du secteur de l'Action Sociale remettent en cause la durée du travail, la majoration des heures supplémentaires par le biais d'accords d'entreprise défavorables, et n'hésiteront pas à utiliser le référendum avec le chantage à l'emploi sous couvert d'insuffisance budgétaire pour déroger aux dispositions conventionnelles. Ceci sera amplifié par la fin de l'opposabilité des accords collectifs aux financeurs pour les structures ayant contracté un CPOM. L'Assemblée Générale du SDAS FO 44 revendique l'abrogation de l'article 70 de la Loi de Finance de la Sécurité Sociale pour 2018.

Partout dans nos établissements et services, nous assistons à la dégradation des conditions de travail, au non remplacement des arrêts de travail, aux suppressions de postes, aux non-renouvellements de CDD, à des réorganisations de services, à des glissements de tâches et une déqualification des emplois, en raison des politiques d'austérité menées depuis des d'années par les gouvernements successifs.

Face aux pressions exercées contre les Représentants du Personnel, l'Assemblée Générale revendique le respect du droit syndical et de tous les élus du personnel, ainsi que les moyens, dont leur remplacement lors de l'exercice de leurs mandats, pour exercer pleinement leurs missions. En ce sens, la fusion des Instances Représentatives du Personnel (DP, CE et CHS-CT) dans un Comité Social et Economique constitue une grave régression et une attaque contre les droits collectifs des salariés, et l'Assemblée Générale se prononce contre toute mise en place de Conseils d'Entreprise qui signifierait la fin de l'indépendance des Délégués Syndicaux, et de leur liberté de revendiquer.

Dans la quasi-totalité des Conventions Collectives Nationales de Travail du secteur, les salaires sont bloqués depuis des années, et lorsqu'une valeur de point est augmentée, elle ne permet même pas aux premiers indices d'atteindre le SMIC.

Après avoir discuté de la situation actuelle, l'Assemblée Générale du SDAS FO 44 considère qu'après le succès de la grève dans le secteur des EHPAD et de l'aide et des soins à domicile du 30 janvier 2018, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation afin d'obtenir satisfaction sur les revendications et les moyens nécessaires au secteur sanitaire, social et médico-social.

Dans la situation actuelle, la réussite d'une nouvelle mobilisation sera également un sérieux signal donné aux employeurs qui voudraient s'attaquer à nos Conventions Collectives, pour en finir avec les qualifications et l'ancienneté afin de mettre en avant les « compétences », notion très subjective et qu'ils seront les seuls à « évaluer ».

Informée de la journée de grève de l'ensemble de la Fonction Publique le 22 mars 2018, qui sera certainement rejointe par d'autres secteurs professionnels, l'Assemblée Générale du SDAS FO 44 appelle tous ses adhérents, tous les salariés du secteur de l'Action Sociale de Loire-Atlantique à se mobiliser et à se joindre à cette journée de grève pour :

- L'augmentation générale et immédiate des salaires dans toutes nos Conventions Collectives Nationales de Travail et le maintien de tous les « compléments de salaire » dans le salaire de base ;
- L'attribution des moyens financiers indispensables à nos établissements et services pour assurer un travail de qualité, l'arrêt des suppressions de postes et la création de tous les emplois qualifiés nécessaires ;
- La défense et l'amélioration de toutes les Conventions Collectives Nationales de Travail,
- L'abrogation de toutes les Lois de régression sociale (BACHELOT, TOURAINE, MACRON, REBSAMEN, EL KHOMRI, ORDONNANCES MACRON) et de l'article 70 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018.

Pour la satisfaction de toutes nos revendications,

**Salariés de l'Action Sociale, le 22 mars 2018 c'est :
Tous en grève, unis, privé et public**

Adoptée à l'unanimité
Nantes, le 16 février 2018